

www.justice.gouv.fr

COUR D'APPEL DE PAPEETE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Registre du commerce et des sociétés

Papeete, le 09/08/2019

NOTE D'INFORMATION DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES

En raison du sous-effectif du greffe, l'accueil du service sera fermé au public les mardi et jeudi pour permettre le traitement des demandes dans les meilleurs délais.

Les délais de traitement sont actuellement de :

- 1 semaine pour la délivrance des actes du RCS (extraits KBIS, copies des bilans, certificats de non faillite, statuts...).

Ce délai pourra être supérieur pour les demandes d'extrait KBIS : toute délivrance d'un extrait KBIS est soumise à la vérification d'éventuelles formalités en cours de traitement par le service du RCS (modification, radiation, jugement...)

L'extrait KBIS ne pourra être délivré qu'après enregistrement de cette formalité par le greffe.

- 1 mois pour les formalités d'immatriculation (sous réserve que le dossier soit complet)
- 4 à 5 mois pour les formalités de modification ou de radiation (sous réserve que le dossier soit complet)

Le greffe met tout en oeuvre pour satisfaire votre demande dans les meilleurs délais et vous avisera par téléphone ou courrier de toute difficulté.

Toute relance concernant le traitement de votre demande avant expiration de ces délais ne permettra pas au greffe de les améliorer.

Vous remerciant de votre compréhension,

La Directrice des services de greffe judiciaires en charge du RCS